

COMPTE-RENDU RENION CONSEIL SYNDICAL

Mardi 09 juillet 2024

Salle le Lux de Breteuil - 18h

Date de la convocation : 02/07/2024

Etaient présents : Colette BONNARD, Françoise BULARD, Sylvie CORMIER, Annie DEPRESLE, Michel BATARD, Damien BINET, Richard BOUCHERIE, Philippe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel FRANCOIS, Albert JAVELLE, Joseph KERNEIS, Jean-Emile KROLIK, Michel LESAGE, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Jean-Pierre PEPELLIN, Alain PETITBON, Michel QUEMIN, Alain ROCHEFORT, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Absents ou excusés : Dagmar Eva BERNITT, Véronique ENAULT, Nathalie GICQUIAUD, John AUFRRET, Mohamed BENSAHALAH, Patrice BOUDEYRON, Gérard CHERON, Gérard DERYCKE, Michel GRUDE, Denis GUITTON, Jean-Claude LANOS, Éric LEVITRE, Denis LOUWARD, Philippe OBADIA, Jean-Claude PROVOST

Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPELLIN

Éric LEVITRE représenté par son suppléant Damien BINET

Denis Louvard représentée par sa suppléante Françoise BULARD pour le service Assainissement

Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Colette BONNARD pour le service Assainissement

Gérard DERYCKE a donné pouvoir à Thierry ROMERO pour le service Eau

Jean-Claude PROVOST a donné pouvoir à Philippe DORCHIES

Sur 20 délégués Eau : 15 présents (dont 1 suppléant), 2 excusés-absents ayant donné pouvoir, et 3 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Sur 22 délégués Assainissement : 12 présents (dont 2 suppléants), 2 excusés-absents ayant donné pouvoir, et 8 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h.

Secrétaire de séance : Alain ROCHEFORT.

Monsieur le Président, après avoir procédé à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint.
Il invite les délégués à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 28/05/2024 (secrétaire de séance : Frédéric MALHERBE, remercié pour sa relecture et validation du compte-rendu), compte rendu qui n'appelle pas d'observations. Il est donc approuvé.

L'ordre du jour est présenté, la réunion a lieu.

Service Eau

N° 1 : Attribution du marché de Fournitures de pièces

N° 2 : Attribution du marché Contrats d'assurances pour le SEPASE

N° 3 : Préservation ressource en eau : orientations et mises en œuvre

N° 4 : Information sur attribution marché « Diagnostic de forages »

Service Assainissement

N° 1 : Décisions modificatives :

- Facturation travaux réhabilitation réseaux Montigny au SIADEP de Brezolles
- Remboursement emprunt Bérou-la-Mulotière

Services Eau et Assainissement

N° 1 : Effacement de dettes

N° 2 : Point d'étape budgétaire semestriel

N° 3 : Etat des travaux et chantiers

N° 4 : Questions diverses

SERVICE EAU

1. Attribution du marché de « Fournitures de pièces ».

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du Sud de l'Eure a décidé de lancer une consultation pour un accord-cadre à bons de commande de fourniture de pièces Eau Potable.

Dans ce cadre, une consultation a été engagée par CAD'EN, assistant du maître d'ouvrage, sous entité adjudicatrice et dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation afin de retenir l'entreprise qui réalisera ces prestations :

- La publicité a été transmise le 09 avril 2024 au Journal Officiel (BOAMP),
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 07 juin 2024 à 12H00,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>

Le dossier de consultation a fait l'objet de 13 téléchargements, et 3 sociétés ont remis une offre :

- Société CHRISTAUD – Enseigne BILL MAT,
- Société Service Entretien Incendie – S.E.I.
- Société PENET Plastiques

Critère Prix :			Critère Prix après négociation :			
Addition des prix du Bordereau des Prix Unitaires /40			Addition des prix du Bordereau des Prix Unitaires /40			
CHRISTAUD	SEI	PENET	CHRISTAUD	SEI	PENET	
MONTANT € HT DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU MOINS DISANT	46 748,05 € 1 318,67 €	45 429,38 € -	45 530,75 € 101,37 €	44 543,24 € 1 539,32 €	43 003,92 € -	44 980,65 € 1 976,73 €
NOTATION /40	38,87	40,00	39,91	38,62	40,00	38,24

iNotation globale (selon critères du règlement de consultation)

Avant négociation	Prix /60		Valeur technique de l'offre /40		TOTAL	RANG
	Addition des prix du Bordereau des Prix Unitaires	Taux de remise appliqués sur les catalogues fournisseurs	Valeur technique de l'offre	Délai de livraison		
	/40	/20	/20	/20		
CHRISTAUD	38,87	19,09	15,00	20,00	92,96	2
SEI	40,00	18,24	15,00	20,00	93,24	1
PENET	39,91	20,00	12,00	20,00	91,91	3

Après négociation	Prix /60		Valeur technique de l'offre /40		TOTAL	RANG
	Addition des prix du Bordereau des Prix Unitaires	Taux de remise appliqués sur les catalogues fournisseurs	Valeur technique de l'offre	Délai de livraison		
	/40	/20	/20	/20		
CHRISTAUD	38,62	19,09	15,00	20,00	92,71	2
SEI	40,00	18,24	15,00	20,00	93,24	1
PENET	38,24	20,00	12,00	20,00	90,24	3

Après analyse des offres et négociations, Monsieur le Président propose de retenir la **société Service Entretien Incendie – S.E.I.** pour l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de pièces détachées eau potable pour répondre aux besoins du SEPASE.

Le précédent marché était détenu par la Société CHRISTAUD, marché conclu en 2022 pour une année, renouvelable 1 fois d'une valeur de minimum 20 K€ et maximum 200 K€ sur 2 années.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de pièces détachées d'eau potable d'un montant minimum de **20 000,00 € HT** et **maximum de 147 000,00 € HT** pour la période initiale d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour la même durée et le même montant, soit un montant maximum de **441 000,00 € HT** sur une durée maximum de trois ans avec la **société Service Entretien Incendie** ;
- **DIT** que ces montants sont inscrits aux budgets des années 2024 et 2025, et des années suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet accord-cadre, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation,

2. Attribution du marché « Contrats d'assurances pour le SEPASE »

Monsieur le Président rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été publié le 30 avril 2024, pour les contrats d'assurances du SEPASE.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés qui prendront effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Les différents contrats sont :

- Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes
- Lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes
- Lot n° 4 : Assurance protection juridique de la personne morale
- Lot n° 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

Une consultation en procédure formalisée ouverte a été engagée, avec publicité au BOAMP + JOUE :

- La publicité a été transmise le 30/04/2024
- Les candidats devaient transmettre leurs offres avant le 14/06/2024 à 12h00.

5 compagnies d'assurances ont présenté des offres :

- SARRE & MOSELLE
- SMACL
- CANIENT 2C COURTAGE
- GROUPAMA
- JEROME CATEZ – MMA

Les offres ont été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de consultation, à savoir :

Valeur technique : 55 %

Prix : 45 %

Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes			
CANDIDATS	CLASSEMENT	PRIME TTC	Note
GROUPAMA	1	14 466,95 €	91,20
SMACL	2	14 818,97 €	76,93
CATEZ / MMA	3	33 368,86 €	67,91

Lot n° 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité			
CANDIDATS	CLASSEMENT	PRIME TTC	Note
SMACL	4	3 458,70 €	57,42
SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA	3	1 683,28 €	62,41
2C COURTAGE / CFDP	1	523,91 €	93,4
CATEZ / MMA	2	1 381,30 €	67,67

Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes : solution de base + PSE 1			
CANDIDATS	CLASSEMENT	PRIME TTC	Note
SMACL	1	14 088,84 €	93,40
CATEZ / MMA	2	25 591,52 €	56,89

Lot n° 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus			
CANDIDATS	CLASSEMENT	PRIME TTC	Note
SMACL	1	391,70 €	97,80

Lot n° 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes : solution de base + PSE 1			
CANDIDATS	CLASSEMENT	PRIME TTC	Note
GROUPAMA	2	37 007,96 €	81,39
SMACL	1	30 673,66 €	93,40

Monsieur le Président, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, et de la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 09 juillet 2024, propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes : GROUPAMA : 14 466,95 € TTC

Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes : SMACL : 14 088,84 € TTC

Lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes : SMACL : 30 673,66 € TTC

Lot n° 4 : Assurance protection juridique de la personne morale : CABINET 2C COURTAGE : 523,91 € TTC

Lot n° 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL : 391,70 € TTC.

Ces marchés doivent faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante afin de retenir les compagnies d'assurances pour chaque lot et pour autoriser le président à signer les actes d'engagement.

Il est précisé que pour le lot n° 2, la prestation supplémentaire, risques environnementaux semble être importante afin de couvrir des dommages constatés à postériori d'un sinistre et qui pourrait se révéler être une charge importante pour le SEPASE.

La prestation supplémentaire du lot n°3, bris de machine couvre les casses qui ne sont pas en lien avec la circulation du véhicule.

Le parc du SEPASE comprend :

Véhicules légers ≤ à 3.5T : 18 voitures, 2 masters Benne, 1 camion Toyota, 9 remorques, 2 minipelles

Véhicules lourds : ≥ à 3.5T : 6 poids lourds : 2 camions benne, 1 hydrocureur, 1 Volvo, 1 minipelle, 1 chargeuse.

La protection juridique reste précieuse dans le cadre d'un contentieux.

Le précédent contrat (2021-2024) était conclu avec la SMACL pour l'intégralité des lots avec une prime annuelle avoisinant les 50 000 €.

Les 5 lots proposés représentent 60 000 €, soit une augmentation de 20 % sachant que l'option supplémentaire bris de machine d'un coût de 3540 € n'existe pas dans le contrat précédent. L'augmentation réelle en pourcentage est donc de 14 %.

Enfin, il est mentionné que la couverture du patrimoine (lot 1) et des véhicules (lot 3) représente 75 % de la prime annuelle globale.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- DECIDE d'attribuer :

Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Compagnie : GROUPAMA - 10 rue Blaise Pascal – 28008 CHARTRES

Prime annuelle : Formule de base : **14 466.95 € TTC**

Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes

Compagnie : SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9

Prime annuelle : Formule de Base + PSE 1 : **14 088.84 € TTC**

Lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes

Compagnie : SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9

Prime annuelle : Formule de Base + PSE 1 : **30 673,66 € TTC**

Lot n° 4 : Assurance protection juridique de la personne morale

Compagnie : CABINET 2C COURTAGE – Etablissement de Toulouse – 9-11 rue Matabiau – 31000 TOULOUSE

Prime annuelle : **523.91 € TTC**

Lot n° 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

Compagnie : SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9

Prime annuelle : **391.70 € TTC**

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2025, et suivantes

3. Préservation ressource en eau : orientations et mises en œuvre

- **3.1. Réseau Reliquat** : 60 exploitants engagés et 200 parcelles (20% SAU BAC soit 2500 ha) prélevées et analysées chaque année en termes de REH & RSH. Les résultats n'atteignant pas les objectifs fixés sur les REH (60 unités N / ha). Réduire effectif et demander davantage en termes d'actions réalisées et parallèlement orienter vers suivi dynamique.
- **3.2. Suivi dynamique** : il existe déjà un groupe de 12 agriculteurs qui entre dans sa 3ème campagne avec des objectifs et un suivi formalisé avec pour but d'atteindre les objectifs reliquats en mobilisant certains leviers

(semis colza plus précoces, repousses colza maintenues plus longtemps, couverts végétaux en interculturelles courtes travaillées, ...). Un 2^{eme} groupe de 12 agriculteurs a ainsi été constitué. Soit un total de 24 agriculteurs représentant 1/4 de la SAU du BAC & 24 parcelles représentant de l'ordre de 250 ha avec un cahier des charges précis et une implication active des agriculteurs concernés.

Un 3^{ème} groupe pourrait être envisagé en 2025.

Le suivi dynamique est en place depuis 3 ans et est de nature à mieux répondre aux objectifs.

Il est mentionné que l'évolution des nitrates se mesure dans le temps et que les pratiques agricoles même si celles-ci évoluent, ne permettent pas d'en évaluer immédiatement l'impact

- **3.3. Dispositif PSE** : dispositif pluriannuel qui permet à une structure (collectivité, syndicat, ...) de rémunérer des exploitations agricoles fournissant un service environnemental préalablement défini.

Par exemple, améliorer la qualité de l'eau souterraine vis à vis des pollutions diffuses d'origine agricole, notamment les nitrates par des cultures de diversification à faible niveau d'impact. Ainsi, permettre sur la base de propositions construites avec les agriculteurs et en liaison avec les partenaires notamment financiers, de mettre en place un programme consenti car économiquement recevable.

La Commission Environnement a examiné le dispositif PSE (15 avril) mis en place par l'Agglo de Dreux, auditionné (13 juin) celui mis en place par Chartres Métropole et enfin une réunion a eu lieu le 03 juillet dernier avec le SERPN pour la présentation de leur dispositif. Sur ces bases et retours d'expériences (auquel pourra s'ajouter celui de « Eaux de Paris », un groupe de travail SEPASE (Comenvi) y travaillera sur l'automne prochain.

Le Paiement pour Services Environnementaux est un dispositif proposé par des élus après expertise et qui ne pourra être mis en place au sein du SEPASE qu'à la condition d'être accompagné financièrement par l'AESN afin d'assurer un équilibre économique pour les exploitations des co-contractants.

4. Information sur attribution marché « Diagnostic de forages »

**DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-21-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES N°2024-07-02**

Le Président du SEPASE,

- Vu La délibération anticipée du comité syndical lors de sa séance du 28 mai 2024, autorisant Monsieur le Président à signer le marché de diagnostic des forages du SEPASE, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial et d'un montant cumulé de 40 000,00 € HT,
- Vu La consultation lancée selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation, avec une date limite de remise des offres au 28 mai 2024,
- Vu Les 3 offres reçues,
- Vu L'analyse de ces offres effectuée suivants les critères définis, à savoir prix des prestations : 30 % et valeur technique : 70 %, permettant d'obtenir une notation sur 100 par candidat,

SEPASE DIAGNOSTICS DE FORAGE (rappel montant HT)		Qualité de l'offre technique / 70				Technique / 70	Prix / 30	TOTAL / 100	Rang Final / 3 offres
		Méthodologie proposée	Adaptation de l'offre	Qualité des équipes	Cohérence du prix				
		/ 40	/ 15	/ 5	/ 10				
SEMM LOGGING	19 846,00 €	32,00	12,00	5,00	7,00	56,00	30,00	86,00	1
EXPLOR-E	33 200,00 €	36,00	13,50	5,00	9,00	63,50	17,93	81,43	2
IDEES EAUX	35 500,00 €	36,00	13,50	5,00	9,00	63,50	16,77	80,27	3

Vu Le classement des offres, à savoir :

- 1^{er} : SEMM LOGGING avec 86,00 points, pour un montant de 19 846,00 € HT,
- 2^{ème} : IDEES EAUX avec 80,27 points, pour un montant de 35 500,00 € HT,
- 3^{ème} : EXPLOR'E avec 69,43 points, pour un montant de 33 200,00 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir la proposition de la société **SEMM LOGGING** pour la réalisation des diagnostics des forages du SEPASE.

ARTICLE 2 :

De conclure le marché pour un montant de **19 846,00 € HT, soit 23 815,20 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Que les demandes de subventions seront faites sur ces bases.

ARTICLE 4 :

Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

ARTICLE 5 :

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Syndical pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié à la société SEMM LOGGING.

Service Assainissement

1. Décisions modificatives :

- Facturation travaux réhabilitation réseaux de Montigny au SIADEP de Brezolles

Conformément à la convention de mandat pour délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre le SIADEP de Brezolles et le SEPASE, en date du 18/10/2023, prévoyant le renouvellement d'environ 400 ml de réseau AEP sur la commune de Montigny-sur-Avre et aux modalités financières fixées à savoir : les travaux identifiés Eau potable seront financés à 100 % par le SIADEP, les crédits alloués au BP 2024 pour refacturer ces travaux ne sont pas suffisants.

Il convient de procéder aux rectifications budgétaires suivantes :

R Chapitre 041 2031 :	+ 7 500 €
R Chapitre 041 2315 :	+ 100 700 €
D Chapitre 041 458102 :	+ 108 200 €
D 458102 :	- 100 000 €
D 2031 :	+ 7 500 €
D 2315 :	+ 100 700 €
R 458202 :	+ 8 200 €

- Remboursement emprunt Bérou-la Mulotière

Le dernier emprunt (SFIL – 245 198,64 €) a été transféré au SEPASE, des crédits supplémentaires doivent être votés sur les lignes budgétaires correspondantes :

D 1641 :	+ 8 420 €
D 2315 :	- 8 420 €
D 66111 :	+ 4 830 €
D 673 :	- 4 830 €

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** les modificatives budgétaires telle que présentées.

Services Eau et Assainissement

1. Effacements de dettes

La commission de surendettement de l'Eure a imposé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire :

- Par décision du 24/01/2024, d'un abonné de BRETEUIL pour une dette d'eau de 47.64 € HT et une dette d'assainissement de 20.45 € HT
- Par décision du 15/03/2024, d'un abonné de RUGLES pour une dette d'assainissement de 2 140.88 € HT
- Par décision du 26/06/2024, d'un abonné de VERNEUIL pour une dette d'assainissement de 1 448.77 € HT
- Par décision du 24/01/2024, d'un abonné de DAMVILLE pour une dette d'eau de 367.98 € HT et une dette d'assainissement de 293.28 € HT

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à comptabiliser cette demande d'effacement de dette pour le montant de 415.62 € HT sur le Budget Eau et 3 903.38 € HT sur le Budget Assainissement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces comptables s'y rapportant.

2. Point d'étape budgétaire semestriel

2.1. Trésorerie : 6.270 k€ au 30.06.24 contre 7.660 k€ au 30.06.23 et une moyenne 1er semestre 2024 de 6.600 k€ contre une moyenne de 7.670 k€ 1er semestre 2023.

Un différentiel explicable en particulier par la montée en puissance des dépenses d'investissement, notamment des 2 STEP.

2.2. Budget Eau Fonctionnement

- Total Charges : 2.765 k€ (36%)
- dont Charges à caractère général : 812 k€ (38%)
- dont Charges de personnel : 802 k€ (46%)
- dont opérations transferts sections : 1.095 k€ (100%)

- Total produits : 4.513 k€ (58%)
- dont Report résultat 2023 : 2.657 k€ (100%)
- dont Ventes : 1.811 k€ (50%)

2.3. Budget Eau Investissement

- Total Charges : 780 k€ (25%) : R.A.S. (surprise chaudière 5,5 k€)
- Total Produits : 1.590 k€ (51%) : R.A.S. (dont 495 k€ report résultat 2023)

2.4. Budget Assainissement Fonctionnement

- Total Charges : 2.045 k€ (46%)
- dont Charges à caractère général : 614 k€ (46%)
- dont 1.388 k€ opérations transfert sections : 1.387 k€ (100%)
- Total Produits : 2.769 k€ (62%)
- dont Report Résultat 2023 : 1.235 k€ (100%)
- dont Ventes : 1.480 k€ (55%)

2.5. Budget Assainissement Investissement

- Total Charges : 4.131 k€ (60%)
- dont 407 k€ Immobilisations corporelles (85%)
- dont 3.425 k€ Immobilisations en cours (65%)
- dont 227 k€ Remboursements emprunts 227. K€ (55%)

- Total Produits : 5.473 k€ (80%)
- dont 3.395 k€ (100%) report résultat 2023

- dont 1.388 k€ (100%) report entre sections
- dont 499 k€ Subv. d'inv. (27%)

Rien de significatif à relever : les ratios à mi-parcours de l'exercice sont en cohérence avec les produits et charges prévisionnels. Outre le suivi permanent par les services en interne, un reporting mensuel est effectué auprès du Président et de la Vice-Présidente aux Finances.

3. Etat des travaux et chantiers

N°2

Interconnexion SEPASE / SIADEP : toutes les canalisations sont posées. Afin de sécuriser approvisionnement, opérations de brassage préalables afin d'assurer un renouvellement satisfaisant de l'eau distribuée. Le volet Électromécanique reste à effectuer, via SAUR, en septembre - octobre pour une mise en service opérationnelle estimée en novembre.

Lors d'une réunion du Conseil du SIADEP le 08 juillet, le SEPASE a fait une présentation des prestations réalisées.

La collaboration se déroule conformément aux objectifs et sera à consolider sur 2025 en terme de « partenariat ».

Châteaux d'eau Bourth : maîtrise d'œuvre attribuée au dernier Conseil et rédaction cahier des charges pour entreprises en cours.

La publication sera lancée avant la fin de l'année pour un début des travaux en 2025.

Breteuil / rue Sauve qui Peut : maîtrise d'œuvre actée au dernier Conseil. L'appel d'offres pour les entreprises a été publié et réponses début août pour un examen au Conseil de septembre.

STEP Piseux : travaux génie civil terminés et phase d'essai en eaux à réaliser. Confirmation d'un objectif fin au cours du 1er semestre 2025. Une visite pourra être organisée pour délégués et élus locaux.

STEP Francheville : gros ouvrages réalisés. Petits travaux de génie civil restent à réaliser ainsi que les remblais. Les réseaux d'assainissement sont démarrés et devraient être terminés pour fin sept - début octobre. Objectif fin également confirmée pour la fin du 1er semestre 2025. Une visite avec les délégués (10 participants) a eu lieu le 02 juillet et une seconde pourra être organisée selon avancement travaux vers la fin de l'année.

La réhabilitation des réseaux sera terminée d'ici 15 jours, avec la réouverture à la circulation de la rue principale. Le coût total des travaux sur Francheville s'élèvera à 3 M

Travaux STEP : 1,7 M €

Travaux réhabilitation réseaux : 340K €

Travaux réseau transfert : 643 K €

Ci-après, le listing des stations en fonctionnement à ce jour et leur date de mise en service, étant précisé qu'en 2025, les 2 stations de Francheville ne seront qu'une :

STEP	DATE MISE EN SERVICE
FRANCHEVILLE BOURG	1976
PISEUX	1982
VERNEUIL	1992
DAMVILLE	1994
LA GUEROUINDE	1998
BRETEUIL	2006
LES BARILS	2006
FRANCHEVILLE PONT THIBOUT	2006
LYRE	2007

STEP	DATE MISE EN SERVICE
TILLIERES SUR AVRE	2008
CHERONVILLIERS	2008
AMBENAY	2008
RUGLES	2011
CONDE SUR ITON	2016
BOURTH	2017
MONTIGNY-SUR-AVRE	2021
CHENNEBRUN	2022

Investissements matériels roulants réalisés : mini-pelle (42,5K €) / camion grue-Bibenne (280k€) / 3 fourgons jumpy (3 x24 k€).

Charcuterie de l'Iton : coût total pour SEPASE de 61.7K € dont 41,7 k€ décaissés. L'examen pour une prise en charge par l'assurance de l'entreprise est en cours.

4. Questions diverses

Consommations et facturations 1^{er} semestre : Comparatif 2019 à 2024

	NBRE M3 EAU	ABO EAU	CONSO EAU	TOTAL		NBRE M3 ASST	ABO ASST	ASST	TOTAL
1-2019	381 228	231 570,30 €	493 878,60 €	725 449 €	1-2019	275 784	83 080,24 €	601 076,10 €	684 156 €
1-2020	411 451	220 196,98 €	532 826,65 €	753 024 €	1-2020	328 846	92 100,73 €	690 575,85 €	782 677 €
1-2021	455 253	261 755,38 €	765 414,00 €	1 027 169 €	1-2021	325 182	105 840,06 €	824 829,90 €	930 670 €
1-2022	422 738	265 432,10 €	818 368,34 €	1 083 800 €	1-2022	313 087	107 569,98 €	856 459,45 €	964 029 €
1-2023	420 722	257 401,78 €	878 804,74 €	1 136 207 €	1-2023	324 822	119 884,46 €	925 717,74 €	1 045 602 €
1-2024	419 645	312 321,91 €	876 765,58 €	1 189 087 €	1-2024	323 323	132 324,38 €	961 276,47 €	1 093 601 €

ECART 2019-2020	30 223	-11 373,32 €	38 948,05 €	+ 27 575 €	ECART 2019-2020	53 062	9 020,49 €	89 499,75 €	+ 98 520 €
ECART 2020-2021	43 802	41 558,40 €	232 587,35 €	+ 274 146 €	ECART 2020-2021	-3 664	13 739,33 €	134 254,05 €	+ 147 993 €
ECART 2021-2022	-32 515	3 676,72 €	52 954,34 €	+ 56 631 €	ECART 2021-2022	-12 095	1 729,92 €	31 629,55 €	+ 33 359 €
ECART 2022-2023	-2 016	-8 030,32 €	60 436,40 €	+ 52 406 €	ECART 2022-2023	11 735	12 314,48 €	69 258,29 €	+ 81 573 €
ECART 2023-2024	-1 077	54 920,13 €	-2 039,16 €	+ 52 881 €	ECART 2023-2024	-1 499	12 439,92 €	35 558,73 €	+ 47 999 €

EAU

Le delta du nombre de m³ entre 2020 et 2021 s'explique par des fuites conséquentes et la hausse des recettes, et entre 2021 et 2022 par l'augmentation substantielle des tarifs.

ASSAINISSEMENT

En 2020 : reprise de la compétence assainissement sur les communes de Rugles et Ambenay.

TOTAL FACTURATION EAU & ASSAINISSEMENT 1ER SEMESTRE 2019 - 2024			
	EAU	ASSAINISSEMENT	
1-2019	725 449 €	684 156 €	1 409 605 €
1-2020	753 024 €	782 677 €	1 535 700 €
1-2021	1 027 169 €	930 670 €	1 957 839 €
1-2022	1 083 800 €	964 029 €	2 047 830 €
1-2023	1 136 207 €	1 045 602 €	2 181 809 €
1-2024	1 189 087 €	1 093 601 €	2 282 688 €

Une réflexion sera conduite à l'automne sur le prix de l'eau.

Parallèlement, une réforme des redevances de l'AESN (si celle-ci est confirmée dans ses orientations actuellement connues) doit mettre en place des redevances spécifiques imputables à la structure et qui ne seront pas répercutables sur les factures d'eau.

Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

Agenda

- Prochaine réunion de Bureau « Complet » : Mardi 03 septembre 2024 à 16h au siège du SEPASE.
- Prochaine réunion du Conseil Syndical : Mardi 10 septembre 2024 – 18h – Le Lux à Breteuil.